

**Article de Mgr Pierre-André Fournier
Archevêque de Rimouski**

**pour le journal *Progrès Écho*
Rimouski, le 12 septembre 2010**

Claude Béchard (l'homme politique)

En écrivant la semaine dernière une chronique intitulée *André (le frère)* concernant la canonisation du frère André le 17 octobre prochain à Rome, j'étais loin de me douter que j'en rédigerais une cette semaine en hommage à M. Claude Béchard.

Le travail de monsieur le Ministre touchait l'archidiocèse de Rimouski puisqu'une partie du comté Kamouraska-Témiscouata y est comprise. M. Béchard était aussi ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent. En plus de me joindre aux innombrables témoignages de sympathie envers les membres de sa famille et ses collègues, et aux non moins nombreux hommages concernant sa perspicacité et son courage, je tiens à exprimer l'assurance de mes prières et à souligner le qualificatif pertinent de « régionaliste » dont on l'a affublé.

L'archidiocèse de Rimouski comprend une quarantaine de municipalités de moins de 500 citoyens et citoyennes. La survie de plusieurs d'entre elles est menacée en raison de la crise en foresterie et d'autres facteurs. Les membres de nos communautés chrétiennes sont invités à s'investir au nom de leur engagement pour la justice dans l'occupation saine des territoires. M. Béchard a su bien défendre les régions périphériques. Il en va du bien commun non seulement du Bas-Saint-Laurent, mais aussi du Québec.

Puisque l'homme politique qu'a été M. Claude Béchard a eu à cœur de rester debout au nom des populations minoritaires par le nombre, je me permets de citer longuement un très beau texte du *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* :

« Pour garantir le bien commun, le gouvernement de chaque pays a pour tâche spécifique d'harmoniser avec justice les divers intérêts sectoriels. La juste conciliation des biens particuliers de groupes et d'individus est une des fonctions les plus délicates du pouvoir public. En outre, il ne faut pas oublier que dans l'État démocratique, où les décisions sont prises d'ordinaire à la majorité des représentants de la volonté populaire, ceux à qui revient la responsabilité du gouvernement sont tenus d'interpréter le bien commun de leur pays, non seulement selon les orientations de la majorité, mais dans la perspective du bien effectif de tous les membres de la communauté civile, y compris de ceux qui sont en position de minorité » (n° 169).

Il convient aussi de se rappeler, à l'occasion du décès de M. Claude Béchard, de la dignité de l'action politique malgré certains manques, car le bien commun est sa raison d'être.

« Faites, Seigneur, qu'il repose en paix. »

+ *Pierre-André Fournier*
+ Pierre-André Fournier
Archevêque de Rimouski